



Procès-verbal du conseil municipal

Mardi 28 janvier 2025 à 18h00

Le vingt-huit janvier deux mille vingt-cinq à dix-huit heures à la mairie du Bourget, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 22/01/2025, s'est réuni sous la présidence de M. Gilles Margueron, Maire.

10 PRESENTS : Margueron Gilles, Stéphane Bect, Albert Dupré, Bruno Buisson, Thierry Soulier, Dominique Ernaga, Marie-Claude Cote, Alexandra Buisson, , Cédric Bermond, Arthur Godfroy

3 ABSENTS avec pouvoir : Alexandre Donadio, pouvoir à G. Margueron ; Sandrine Moreau, pouvoir à D. Ernaga ; Julie Bermond, pouvoir à S. Bect

1 ABSENT : Daniel Rusque

2 personnes présentes dans le public

Nomination secrétaire de séance : BUISSON Alexandra

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024

Décisions du maire :

N° 1 / 2025_3 – Demande de subvention au FAST (Fond d'Accompagnement et de Soutien Territorial) dans le cadre de la démarche Grand chantier Lyon Turin – Opération rue du Pra

Financier	Taux de subvention	Montant subvention demandée
DETR / Etat	15 %	88 650 €
Région AURA - Aménager mon territoire, investir dans ma Commune	17 %	100 000 €
Région AURA – Aménagement d'une aire de jeux inclusive	2 %	15 000 €
Département FDEC	10 %	56 000 €
FAST	20 %	118 200 €
Autofinancement	36 %	213 150 €
	Montant HT du projet	591 000 €

N° 2 / 2025 – Demande de subvention DETR 2025 et FAST (Fond d'Accompagnement et de Soutien Territorial) dans le cadre de la démarche Grand chantier Lyon Turin – Opération Rocher des Amoureux

Financier potentiel	Taux de subvention	Montant subvention demandée
DETR / Etat	20 %	117 000 €
Région AURA – Plan montagne	15 %	88 000 €
FAST	40 %	234 000 €
Autofinancement	25 %	145 300 €
	Montant HT du projet	584 300 €

Projets :

1. Situation des projets, travaux et subventions

Fanny Teppaz fait une synthèse de la situation des projets et travaux en cours et de ceux à venir.

Arrivée de Cédric BERMOND en cours de présentation.

Projets et travaux 2024 : création du skatepark, rénovation de l'appartement des Herminères, changement des menuiseries du gîte de Villarodin (au-dessus de l'ancienne Mairie), création du city stade du Bourget, changement des barrières du Bourget, pose de filets et d'une passerelle sur le sentier Erica, mise à jour de la signalétique de la Norma.

Projets et travaux 2025 :

- finalisation de schéma directeur d'alimentation en eau potable de la commune,
- changement de la conduite d'eau potable de la Chaussine et réfection de l'enrobé,
- finalisation des travaux d'étanchéité au-dessus du parking souterrain de la Norma,
- finalisation des travaux de sécurisation de la Maison d'Octavie de Villarodin,
- lancement du programme d'aménagement intérieur de la Maison d'Octavie,
- travaux de requalification de la rue du Pra à la Norma,
- rénovation de l'aire de jeux de la Norma,
- pose de toilettes automatiques sur le parking des Avenières de la Norma,
- lancement du projet de ferme pédagogique au rocher des Amoureux,
- lancement du projet de stade de VTT au rocher des Amoureux (projet porté par la CCHMV),
- Mise à jour de la signalétique sur Villarodin-Bourget.

Finances

2. Délibération d'ouverture de crédits : budget régie électrique

Les dépenses totales budget 2024 s'élèvent à :

2 008 867,75€ – 40 000 € dette = 1 968 867,75€

Possibilité d'ouvrir le quart de ce montant soit **492 216,94€**.

Op. 123 Informatique :

* 1 500 € (matériel)

Chapitre 21 - Article 2183

Op.124 Poste 63 KV :

* 30 000 € (construction)

Chapitre 23 - Article 2313

Total : 31 500 € TTC

3. Délibération d'ouverture de crédits : budget principal de la commune

Le total des crédits ouverts au budget 2024 des dépenses en section investissement s'élève à

3 599 526.17€ – 116 559.44€ € dette = 3 482 966.73€

Possibilité d'ouvrir le quart de ce montant soit **870 741.68€**.

- Dépôts et cautionnements reçus

Chapitre 16 – compte N°165

* 500€ (remboursement de cautions badges, appartements)

- Op. 164 Biens privés :

* 1 000€ (four TSD)

Chapitre 21 – Compte N°2181

- Op. 125 Biens communaux :

* 1 500€ (Bouton poussoir salle polyvalente)

Chapitre 21 – Compte N°2135

*15 000€ (Portalp, barrières village)

- Op. 166 Vidéo-protection :

* 3 000€ (dernière tranche)

Chapitre 21 – Compte N°2158

Total : 21 000 € TTC

4. REVB : Impôts sur les sociétés

Stéphane Bect présente ce point. Il explique que par courrier en date du 23 mai 2024 la Direction Départementale des Finances Publiques indique que l'activité de notre établissement semblerait soumise à l'Impôt sur les Sociétés et nous invite à réaliser les démarches en vue de régulariser notre situation.

Après étude des différentes activités de production, de fourniture et de distribution d'électricité réalisées par la régie électrique, le conseil municipal s'est interrogé pour savoir dans quelles

mesures et activités, la régie d'électricité de la commune devrait s'acquitter de l'impôt sur les sociétés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Donne mandat** au Maire pour déterminer les activités de notre régie d'électricité devant être assujetties ou non à l'Impôt sur les Sociétés ; les activités de Gestionnaire de Réseau de Distribution publique d'énergie électrique, de fourniture d'électricité aux Tarifs Réglementés de Vente et de production en obligation d'achat étant toutefois exclues de l'assiette d'assujettissement.
- **Donne mandat** au Maire pour mettre en œuvre, au régime réel, l'assujettissement de certaines activités de notre régie à l'Impôt sur les Sociétés à compter de l'exercice comptable 2025.
- **Donne mandat** au Maire pour définir l'assiette d'assujettissement pour les activités soumises à l'IS.
- **Demande** l'ouverture du service IS pour la régie d'électricité de commune de Villarodin-Bourget sur la plateforme déclarative de la DGFIP (site internet impots.gouv) à compter du 1^{er} janvier 2025.
- **Prend acte** de l'obligation télé-déclarative et de télépaiement des acomptes et de liquidation de l'Impôt sur les Sociétés.

Affaires courantes

5. Tarif location de la salle de l'ancienne école du Bourget

M. le Maire indique à l'Assemblée que la salle de l'ancienne école du Bourget est utilisée cette année par des associations mais également par des privés qui l'utilisent pour assurer leurs prestations, il convient de fixer un prix à l'année et à la journée.

M le Maire propose un montant de 150€ à l'année pour les personnes exerçant une prestation ou une association extérieure à la commune, à raison d'une journée par semaine, 10€ par journée réservée. Le prix reste symbolique pour valoriser le dynamisme des activités proposées sur la commune ainsi que celui des associations.

Le conseil municipal, valide les propositions tarifaires, à l'unanimité.

6. Charte et conventions concernant le chemin du petit bonheur

En 2023, lors de la réalisation des aménagements, il avait été décidé conjointement (avec l'ensemble des communes concernées) d'encadrer la gestion par le biais de **3 conventions** :

- Une **charte de mise en valeur**, signée par l'ensemble des partenaires, définissant les grands principes du projet et décrivant les instances de gouvernance.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de :

- **rappeler l'esprit du projet du chemin du petit bonheur,**
 - **préciser la mise en œuvre des actions de valorisation,**
 - **structurer le pilotage du projet.**
- Une **convention d'implantation des balises, mobiliers et dispositifs**, signée entre la CCHMV et les communes concernées, listant les implantations faites par la CCHMV sur le foncier communal. Dans le cas d'implantation sur une parcelle privée, une convention est également signée avec le propriétaire.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le propriétaire autorise le passage du public ainsi que la réalisation d'aménagements.

- Une **convention de gestion technique**, signée entre la CCHMV et les communes concernées, définissant les actions à mener sur le chemin du petit bonheur.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention de gestion technique a pour objet de :

- **Garantir un confort d'usage pour les marcheurs, cyclistes et cavaliers ;**
- **Offrir une expérience optimale aux usagers par le biais d'aménagements et d'installations spécifiques ;**
- **Assurer la pérennité du chemin et des aménagements.**

Dans le respect de ces objectifs, la convention établit :

- les responsabilités de la CCHMV et de la commune de Villarodin-Bourget dans l'exécution de ces actions ;
- les modalités de collaboration entre les 2 collectivités.

Les éléments concernés par la convention sont :

- le chemin (partie circulaire et bas-côtés) ;
- le balisage du chemin (balises répondant à la charte du petit bonheur) ;
- les dispositifs spécifiques (mobilier support de balisage + installations spécifiques + objets supports).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** M le Maire à signer les différents documents : charte et conventions présentées lors de la séance.

7. Autorisation pour la mise en place de la vidéoprotection sur La Norma

Vu l'article L251-2 du code de la sécurité intérieure

Considérant que la transmission et l'enregistrement d'images prises sur la voie publique par le moyen de la vidéoprotection ne peuvent être mis en œuvre par les autorités publiques compétentes que dans les finalités précisées à l'article L 251-2 du code de la sécurité intérieure dont notamment « *la protection des bâtiments et installations publics et de leurs abords* » ... mais également « *dans des lieux et établissements ouverts au public aux fins d'y assurer la sécurité des personnes et des biens lorsque ces lieux et établissements sont particulièrement exposés à des risques d'agression ou de vol.* »

Considérant que les autorités pouvant demander l'autorisation d'installer un système de vidéoprotection peuvent être le maire, autorité de police locale responsable de la sécurité dans sa commune ayant la compétence adéquate (ex. : voirie, ouvrages de stationnement, prévention de la délinquance, etc.). Un dossier de demande d'autorisation doit être déposé auprès de la préfecture de la Savoie.

M le Maire rappelle qu'un système de vidéoprotection existait depuis de nombreuses années sur le site de la Norma au niveau du parking souterrain et du centre du village.

L'installation actuelle était désuète, la nécessité de la réfection complète du dispositif de vidéoprotection s'est alors imposée. Afin d'optimiser l'intervention de l'entreprise, une extension de surveillance a été réalisée sur la zone ludique des lacs en décembre 2024 avec l'implantation de trois nouvelles caméras. Les incivilités sur ce secteur ont augmenté avec le développement de la base nautique. Le positionnement des caméras a été déterminé en fonction des préconisations issues d'un diagnostic réalisé par la Cellule Prévention Technique de la Malveillance de la Gendarmerie Départementale de la Savoie. Les vidéos provenant de ces caméras ne sont accessibles que par quelques personnes dûment habilitées auprès de la Préfecture, et ne peuvent être utilisées que sous certaines conditions clairement établies.

M le Maire demande à l'assemblée de valider la réfection de l'installation existante et l'extension de la surveillance dans la mesure où ce dispositif constitue un équipement déployé sur la voie publique de la commune. Les points d'implantation ont déjà été présentés lors de précédentes réunions du conseil.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** le principe de déploiement d'un dispositif de vidéoprotection sur La Norma ainsi que de son extension,
- **Confirme que** M le Maire en sa qualité de représentant de la police municipale est légitime à engager la commune dans une démarche de protection de la population,
- **Autorise** M le Maire à constituer le dossier de demande d'autorisation auprès de la préfecture

RH

8. Mise à jour du tableau des emplois

M le maire explique que la mise à jour du tableau est due au passage à 28h par semaine d'un agent début janvier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de mettre à jour le tableau des emplois présentés en séance et joint en annexe à la délibération.
- **Charge** Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS				EMPLOIS		
Emplois	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant	Durée hebdo. De travail	Délib.	Créés	Pourvus	
Service Administratif						
Secrétaire générale - Secrétaire de mairie	Rédacteur territorial principal 2ème classe	35	73/2014	1	1	
Assistant administratif et comptable, chargé d'accueil	Adjoint administratif principal 1ère classe	35	55/2017	1	1	
	Adjoint administratif principal 2ème classe	35	30/2021	1	1	
	Adjoint administratif	35	55/2023	1	1	
Responsable affaires juridiques et ressources humaines	Rédacteur territorial	35	22/09/08	1	0	
Service Technique						
Poste chargée de projet	Ingénieur/technicien CDD	28	103/2024	1	1	
Chef d'équipe/technicien	Technicien principal 1ère classe	35	54/2017	1	0	
	Agent de maîtrise	35	45/2018	1	1	
Agent polyvalent des services techniques	Adjoint technique principal 1ère classe	35	98/2021	1	0	
	Adjoint technique principal 1ère classe	35	15/2024	2	2	
	Adjoint technique principal 2ème classe	35	69/2022	2	1	
	Adjoint technique 1ère classe		35	70/2022	2	1
			35	63/2024		1
Service Police Municipale						
Agent polyvalent des services techniques et policier municipal	Brigadier	35	29/2009	1	0	
				16	11	

Divers

- Le CDG73 propose à la commune de participer au lancement d'un marché public pour l'assurance des collectivités en matière de risques statutaires. Ce type d'assurance permet aux agents d'être assurés en cas d'absence prolongée : accident, maladie. Le conseil municipal valide son intention de participer à cette action.
- Information : Lancement d'une mutuelle régionale : couverture médicale pour tous.
- Cinéma : bilan annuel
- Départ à la retraite de Christine BERMOND : nouvelle organisation du service administratif avec une répartition des tâches entre les agents administratifs.
- Dans le périmètre de la zone de baignade, projet d'aménagement d'un espace bien-être avec bain norvégien, sauna,...

Cédric Bermond, président de l'association, présente le projet aux élus, projet qui serait mené par la Maison du tourisme.

- Retour sur les événements de début de saison : évacuation du Carrelet, avalanche. Evacuation de la remontée a été positive. Facture du SAF refacturée à la SOGENOR. Intervention des secours avec malheureusement le décès d'un skieur en hors-piste. Sensibilisation des personnes sur le danger de la pratique du hors-piste. Communication des événements vers l'extérieur.
- Le projet d'installation d'un médecin sur la station est en bonne voie, avec une reprise d'activité à l'horizon été 2026
- Stationnement projet de trouver des solutions sur la Norma. Des amendes ont été mises sur les véhicules pendant la semaine du jour de l'an. Pour rappel, il est interdit de se garer dans les virages et sur les places handicapées.
- AFP, renouvellement du bureau nouveau président Bruno Buisson, vice-président Thierry Buisson. Présentation des projets sur l'année et pluriannuels. Coordination commune AFP et projet de la ferme. Conventions avec certains exploitants qui lie l'AFP au projet. Explication du rôle de l'AFP au niveau de la commune. Projets : le centre équestre de Bramans recherche des terrains pour mettre leurs animaux.

Levée de séance à 20h

M le Maire
Gilles Magueron

La secrétaire
Alexandra Buisson

